



Ville de Castelnaudary

CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS
C'LA communauté



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES PEPINIERE DE COMMERCE DE CASTELNAUDARY

La Ville de Castelnaudary avise d'un appel à candidature à l'intention des nouveaux entrepreneurs qui souhaitent implanter un commerce à Castelnaudary et bénéficier d'un local de la pépinière commerciale et artisanale créée en partenariat avec la Communauté de Communes de Castelnaudary Audois, dans l'une des principales artères commerçantes du centre-ville « Place de Verdun ».

L'objectif est de renforcer l'attractivité de son centre-ville en favorisant l'implantation de nouveaux commerces. Les porteurs de projet pourront tester leur activité commerciale ou artisanale sur une période allant de 6 mois à 3 ans, dans un local mis à disposition par la Ville de Castelnaudary, afin de vérifier son potentiel économique. A la fin de la période, la nouvelle entreprise aura la possibilité de poursuivre son activité dans le local ou de transférer son activité dans un nouveau local commercial.

L'aide de la Ville est dégressive. Le loyer mensuel est fixé ainsi :

- 1^{er} trimestre : exonération totale
- 2^{ème} trimestre : exonération de loyer à hauteur de 70 %, soit un loyer pour le bénéficiaire de 120 €
- 3^{ème} trimestre : exonération de loyer à hauteur de 40 %, soit un loyer pour le bénéficiaire de 240 €
- 4^{ème} trimestre : suppression de l'exonération de loyer, soit un loyer pour le bénéficiaire de 400 €
- Deuxième et troisième années : 400 €

Un soutien financier complémentaire pourra éventuellement être accordé conformément au règlement d'attribution des aides à l'implantation commerciale, accessible sur le site internet de la Ville de Castelnaudary, dans la rubrique « commerce et économie ».

Les candidats intéressés sont invités à consulter le cahier des charges de l'appel à candidature et à adresser un dossier complet à la Ville de Castelnaudary.

1) RETRAIT DU DOSSIER

Le cahier des charges de l'appel à candidature est consultable sur le site internet de la Mairie : <https://ville-castelnaudary.fr>

Les dossiers de candidatures sont à retirer à :

Mairie de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier Urbanisme

Cours de la République – BP 1100

11491 CASTELNAUDARY Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : URBANISME@ville-castelnaudary.fr

2/ CONDITIONS DE VISITE DES LIEUX

Les visites du local seront effectuées sur rendez-vous sollicité auprès de la Direction Aménagement Foncier Urbanisme – 04.68.94.60.95 / URBANISME@ville-castelnaudary.fr

3) DÉLAI DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :

La date limite des candidatures est fixée au 14 octobre 2022 à 12 heures. Les propositions seront déposées :

- Sous plis cacheté portant les mentions : « **réponse à l'appel à candidatures – pépinière commerciale Castelnaudary - Ne pas ouvrir** » contre accusé de réception (heures d'ouvertures des bureaux : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).
- Par plis postal, en recommandé avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), à la Mairie de Castelnaudary, Cours de la République, BP 1100, 11491 CASTELNAUDARY Cedex.
- Par courriel : URBANISME@ville-castelnaudary.fr

Elle sera automatiquement prolongée au 15 novembre 2022 à 12 heures, si aucune offre n'a été retenue.